



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Toulouse, le 14 mai 2020

COVID-19 : VERSEMENT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ : PRÈS DE 380 000 FOYERS BÉNÉFICIAIRES EN OCCITANIE !

La crise a eu des effets délétères sur les familles modestes et les foyers les plus précaires. Une aide exceptionnelle de solidarité sera versée par l'Etat **ce vendredi 15 mai 2020** comme annoncé par le Président de la République et le Premier ministre.

Plus de **380 000 foyers en Occitanie et près de 80 000 en Haute-Garonne** bénéficieront de cette aide. Elle sera versée **automatiquement** par les CAF, Pôle emploi et les caisses de la Mutualité agricole.

- Pour toutes les familles qui touchent les Aides personnalisées au logement : 100 € par enfant dès le premier enfant et sans plafond.
- Pour une personne au RSA ou pour les personnes sans emploi en fin de droit à l'allocation chômage, 150 € par foyer, et 100 € de plus par enfant.

En France, 4 millions de foyers sont concernés. Ce sont ainsi 900 millions d'euros qui leur seront distribués. Près d'un milliard de pouvoir d'achat supplémentaire pour les familles les plus modestes.

Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'initiatives de l'État destiné à soutenir les plus précaires. Elle vient compléter le plan gouvernemental de **soutien à l'aide alimentaire de 39 millions d'euros** d'ores et déjà en application ainsi qu'une mesure d'**aide de 200 € pour 800 000 jeunes** et qui leur sera versée dès le mois de juin.

L'effort de solidarité en direction des plus précaires, représente depuis le début de la crise **1,1 milliard d'euros supplémentaire pour les protéger de conséquences parfois dramatiques liés à la crise sanitaire.**

Retrouvez en pages 2 et 3 les dispositifs en chiffres

Contacts presse

Marie LATREILLE DE FOZIERES | Delphine AMILHAU | Jennifer RIEU
05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16 | 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71 | 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiqués



PROTEGER LES PLUS FRAGILES : POINT DE SITUATION

#COVID19



Pour les foyers les plus modestes

L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE

Cette aide sera versée automatiquement auprès de 4 millions de familles par les CAF, Pôle emploi et les caisses de la Mutualité agricole

Familles bénéficiaires des aides au logement
qui ne touchent pas le RSA ni l'ASS

- Personne seule ou en couple avec 1 enfant : 100€
- Personne seule ou en couple avec 2 enfants : 200€
- Personne seule ou en couple avec 3 enfants : 300€
- Personne seule ou en couple avec 4 enfants : 400€

Familles allocataires du RSA ou de l'ASS

- Personne ou en couple : 150€
- Foyer avec 1 enfant : 250€
- Foyer avec 2 enfants : 350€
- Foyer avec 3 enfants : 450€
- Foyer avec 4 enfants : 550€



Pour les publics en situation précaire

MAINTIEN DES MINIMA SOCIAUX

RSA, complémentaire santé solidaire, AAH, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, sans réexamen des conditions d'éligibilité pendant la période de crise sanitaire.
7 millions de personnes concernées.



Pour les sans-abris

HEBERGEMENT, ACCES A L'ALIMENTATION ET AUX SOINS

- Prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet, septembre pour l'outre-mer
- 174 700 places ouvertes dans les structures d'hébergement, 9 500 places d'hôtel supplémentaires depuis la crise
- 92 sites spécialisés ouverts pour les sans-abris malades du Covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation, soit près de 4 500 places
- 64 000 tickets service de 7€ distribués par jour pour des produits d'alimentation et d'hygiène.



Dans les territoires sensibles, pour les foyers les plus en difficulté

AIDE D'URGENCE ALIMENTAIRE

- Chèques d'urgence alimentaire de 105€ par foyer/mois, soit 14 millions pour 100 000 foyers concernés, en Ile-de-France, PACA, ARA, Hauts-de-France, Occitanie, Mayotte, Guyane, Saint-Martin
- 25 millions pour soutenir les associations face à la crise.

En Haute-Garonne

Près de 700 places d'hébergement ouvertes en plus
du dispositif hivernal

70 places pour les sans abris atteints du COVID-19

Aide alimentaire pour 3300 personnes dont 1500
dans les quats et campements

99 600 chèques services distribués pour les
personnes précaires à la rue et sans ressources 3,5€ chacun
distribués à ce jour pour un montant total de 348 600 € - Plus
de 3300 personnes bénéficiaires (dont 2000 enfants).

45 000 chèques services pour les personnes
fragilisées par la crise (travailleurs pauvres, auto-
entrepreneurs, étudiants, ...)

L'effort financier d'1,4 million d'euros par mois :

- 850 000€ environ pour l'hébergement
- 116 000€ environ pour l'aide alimentaire
- 348 600€ pour les chèques services (soit 99 600 chèques distribués en avril)



Pour les familles dans les quartiers prioritaires

GARANTIE DE LA CONTINUITÉ EDUCATIVE

- Fourniture de tablettes, d'ordinateurs, de clés 3G et 4G, 15 millions €
- Accompagnement scolaire des enfants en difficulté, renfort des associations pour des missions de tutorat et de mentorat, soutien scolaire.



Pour les jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans

AIDE DE 200€

Cette aide sera versée par les CROUS et les CAF début juin à 800 000 jeunes :

- Etudiants ayant perdu leur travail ou leur stage
- Etudiants ultramarins éloignés de leur famille et en grande difficulté financière
- Jeunes non étudiants de moins de 25 ans, bénéficiant d'une APL et sans enfants à charge.



Pour les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance

MISE A L'ABRI ET APPUI A LA SCOLARISATION EN LIGNE

- Mise à l'abri et prise en charge des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés
- Prolongation de la protection des jeunes atteignant l'âge de 18 ans dans la période de confinement
- En partenariat avec les entreprises et associations, collecte d'ordinateurs pour les foyers et établissements collectifs, distribution de 500 box 4G et 400 000 gigas de data, pour favoriser la scolarisation en ligne des enfants.



En cas de perte d'emploi

INDEMNISATIONS

- Indemnisation des salariés en chômage partiel, 84% du salaire net, 100% pour ceux qui sont au SMIC
- Mécanisme de chômage partiel étendu à de nouvelles professions, assistantes maternelles, employés à domicile, intérimaires, VRP, ...
- Prolongation des indemnisations des demandeurs d'emploi en fin de droit pendant la période de confinement
- Prise en charge de l'activité partielle des intérimaires et des travailleurs saisonniers.



Pour les publics les plus vulnérables

APPROVISIONNEMENT EN MASQUES

Constitution d'une réserve de 5 millions de masques grand public pour les publics précaires.



Pour les associations de solidarité

MOBILISATION DE VOLONTAIRES ET SOUTIEN FINANCIER

- Création de la plateforme #jeveuxaider, constitution d'une réserve sociale
- Simplification des procédures de financement des associations.

En Haute-Garonne

Pour la cité éducative du Grand Mirail: **15% du fonds d'1,95 millions d'euros** (établi sur 3 ans) peuvent être affectés à des fins d'acquisition de matériel lequel ne sera évidemment pas retiré à l'issue du confinement.

En Haute-Garonne

Courant avril: **28 000 masques tissus et 126 000 chirurgicaux** auprès des responsables associatifs du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion :
3000 masques chirurgicaux auprès d'occupants de squats par le biais de la plate-forme santé précarité.

Courant mai: **22 000 masques tissus + 9000 masques jetables** vont être distribués auprès des publics précaires dans les structures d'hébergement, les hôtels, les squats et campements. Mutualisation des ressources de l'État avec celles des collectivités locales.